

# **REGLEMENT 2020**

## **En raison des restrictions sanitaires l'Oenotrail du Lunellois devient cette année l'E-Notrail**

### **ARTICLE 1 - L'EVENEMENT**

L'E-Notrail (ci-après « l'Évènement ») est un évènement à but solidaire pour la lutte contre l'Illettrisme et l'aide aux personnes atteintes d'insuffisances respiratoires.

Organisé par le Rotary Club Montpellier Étang de l'Or et Le Lunel Athlétisme.

La totalité du résultat sera reversée au bénéfice de l'Opération coup de pouce (pour les enfants de grande section maternelle) et à la mise en place des séances de Marche Nordique adaptées pour les personnes insuffisantes respiratoires organisées par le L.A.

Il se déroulera à partir du Lundi 16 novembre 2020 8h et prendra fin le Dimanche 6 Décembre 2020 à 18h. Cette 1ère édition de l'Évènement est organisée conjointement par les deux associations (ci-après « l'Organisateur »).

Afin de tenir compte des contraintes liées au confinement (limitation des activités physiques et sportives à 1 heure et dans un rayon de 1 km), l'évènement prend la forme d'un challenge kilométrique sur une durée de 45 minutes pour permettre un échauffement.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La compétition peut se faire en Course, Marche Nordique ou Marche Loisir.

Elle débutera le Lundi 16 Novembre à 8h pour se terminer le Dimanche 6 Décembre 2020 à 18h.

Pour être pris en compte, le total des kilomètres parcourus durant la période sera à communiquer sur le site Endurance Chrono, via son compte personnel préalablement ouvert, à partir de votre appareil connecté (montre, téléphone, appli-mobile). La liste des formats admis est disponible sur le site d'Endurance Chrono.

Le classement se fera en fonction du nombre de kilomètres parcourus durant les 45 minutes.

Le dénivelé sera obligatoirement supérieur ou égal à zéro mètre.

Parallèlement aux performances individuelles :

Un classement sera aussi établi dans le « Challenge Entreprise » sur le cumul du plus grand nombre de kilomètres parcourus toutes disciplines confondues et de tous les participants de l'entreprise inscrite au Challenge.

Les 3 premières Entreprises seront récompensées.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT**

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne : <http://www.endurancechrono.com> à partir du 16 novembre 2020 à 9h.

La participation est établie à 5€ par participant (+ 1€ de frais d'inscription pour Endurance Chrono).

Chacun aura la possibilité de faire un don complémentaire pour nous soutenir dans nos actions.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit compte tenu de la plage des 21 jours pour participer.

### **ARTICLE 4 – DOSSARD VIRTUEL**

Suite à votre inscription un dossard virtuel vous sera envoyé par mail avec un numéro et votre prénom.

### **ARTICLE 5 - RECOMPENSES**

Les premiers Masculins et Féminins de chaque catégorie et chaque compétition se verront remettre une récompense (pour la Course et la Marche Nordique).

Pour la Marche loisir seuls les premiers Masculins et Féminins seront récompensés.

La non fourniture d'une distance vérifiable par appli sera tolérée pour la Marche loisir, mais exclura la possibilité d'être récompensable. Néanmoins nous comptons sur l'honnêteté des déclarations de distances.

La récompense sera retirée à Lunel (pour les participants distants de moins de 30 km, l'adresse sera communiquée lors des résultats) ou envoyée par colis à l'adresse physique des participant(e)s pour les plus éloignés.

Les gagnants recevront en fonction du nombre de participants et des dotations prévues, soit un tee-shirt de la course, soit une bouteille (de vin, de bière, des producteurs locaux du terroir d'Entre-Vignes et voisins), des partenaires habituels de l'Oenotrail du Lunellois.

Un diplôme de remerciement sera envoyé par mail suite à la promulgation des résultats.

Une loterie complémentaire aléatoire sur l'ensemble des participants sera mise en place avec la possibilité de gagner, des bouteilles de vins à retirer chez nos partenaires viticulteurs, de Bières, de la Spiruline, dans un délai de 12 mois pour permettre d'avoir le loisir de les récupérer.

Le tirage au sort se fera en direct sur notre page Facebook courant Décembre 2020.

La liste des gagnants sera aussi disponible sur le site de l'Oenotrail du Lunellois.

### **ARTICLE 6 - DROITS A L'IMAGE**

Par sa participation à l'Événement, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Événement, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et

pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,  
2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

#### **ARTICLE 7 – CNIL**

L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'Evènement, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

#### **ARTICLE 8 – INFORMATION SUR L'EVENEMENT PAR COURRIER ELECTRONIQUE**

L'inscription à l'Evènement implique pour le participant la réception de courriers électroniques d'information en amont de la date de déroulement de l'Evènement. Ces courriers permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'Evènement.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION DES DONNEES A DES FINS COMMERCIALES**

Les données recueillies dans le cadre des inscriptions, notamment les nom, prénom et adresse mail, pourront être utilisées par les clubs organisateurs, à des fins uniquement publicitaires concernant l'Oenotrail, si le participant n'a pas manifesté son opposition le jour de l'inscription.

Le droit d'opposition s'exerce sur l'adresse mail : [oenotrail@gmail.com](mailto:oenotrail@gmail.com)

#### **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à l'Evènement implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

## ARTICLE 12 – LES CATEGORIES D’AGES

Les Catégories sont celles prévues par la fédération d’athlétisme pour la saison 2020-2021. La limite inférieure de participation étant la catégorie « cadets ».

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003
Cadets	CA	2004 et 2005

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1986 - 1982
	M1	1981 - 1977
	M2	1976 - 1972
	M3	1971 - 1967
	M4	1966 - 1962
	M5	1961 - 1957
	M6	1956 - 1952
	M7	1951 - 1947
	M8	1946 - 1942
	M9	1941 - 1937
	M10	1936 et avant

## ARTICLE 13 – OBLIGATIONS LEGALES

Les licenciés FFA présentent une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running en cours de validité. Les licenciés FFCO, FFPM ou FF Tri doivent présenter leur licence, les licenciés UNSS ou UGSEL présentent leur licence et doivent être engagés collectivement par leur établissement, les autres participants non licenciés doivent présenter et déposer, pour être annexé au bulletin d’engagement, et pour les épreuves de trail, marche nordique un certificat médical ou sa copie mentionnant *l’absence de contre-indication à la pratique de l’athlétisme (ou course à pied) en compétition* datant de moins d’un an. Les licenciés des fédérations agréées présentent leur licence sur laquelle apparaît par tous moyens la même mention. Les participants mineurs non licenciés présentent outre ce certificat médical, une autorisation parentale.

La Marche Loisir est dispensée de certificat en raison de son caractère loisir.

## **ARTICLE 14 – ASSURANCE**

Le club affilié à la FFA est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur obligatoire prévu au terme des articles A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport pour l'organisation de ces manifestations souscrite auprès de AIAC Courtage.

L'inscription et la participation à l'épreuve impliquent : le droit d'accès à leurs données personnelles, l'utilisation de leur image, l'acceptation du présent règlement et de la réglementation FFA en vigueur, par les concurrents, premiers garants de leur propre sécurité, qui s'engagent à participer à la compétition avec le matériel conseillé et sous leur propre responsabilité.

Pour les participants, seule prévaut leur propre responsabilité civile pour tout dégât ou accident qui pourrait survenir lors de leur sortie, compte tenu des lieux multiples possibles incontrôlables par les organisateurs.

L'organisation